

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
PARIS :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez BONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFFITE et Co.,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Novembre 1880.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SEANCE D'HIER LUNDI. — L'interpellation de M. Lavieille est renvoyée à jeudi, la présence du président du conseil étant nécessaire au Sénat pour la discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Reprise de la délibération sur la réforme de la magistrature, article 8.

M. Bardoux. — L'article 8 est toute la loi, nous sommes en présence d'une disposition qui, sous le mot de suspension, détruit en réalité l'inamovibilité. Il m'étonne qu'on revienne aux doctrines de la Restauration et qu'on imite les exemples de 1815. On oublie que pendant vingt-cinq ans le parti libéral a toujours demandé des réformes et non des expédients. Personne ici ne veut, pendant la future période électorale, livrer la magistrature aux délations de toutes sortes. Ce serait pourtant là le résultat de l'article 8. L'inamovibilité suspendue pendant un an, c'est la magistrature suspendue pendant un an, et la magistrature suspendue pendant un an, c'est la justice suspendue pendant un an.

M. Bardoux dit qu'il n'y a qu'une façon digne pour la France de mettre un terme à la situation actuelle : c'est de faire un projet de loi organique sur la magistrature.

M. Jozon explique, au nom de plusieurs de ses collègues, qu'ils comprendraient la suppression de l'inamovibilité, si la loi offrait un autre système de garanties pour les magistrats et les justiciables. M. Jozon et ses amis s'abstiendront.

Il y a lieu à un scrutin sur l'article 8 portant suspension de l'inamovibilité de la magistrature pendant un an.

Nombre des votants, 444 ; majorité absolue, 223 ; pour, 275 ; contre, 160.

La Chambre a adopté.

Voix à gauche : Bravo !

M. Cazeaux dit que l'intégrité de la magistrature en matière civile a été ici proclamée par les propres orateurs de la gauche. Il n'y a donc qu'un motif politique à la loi nouvelle.

Les articles 9 et 10 sont adoptés.

Une disposition de M. Papon formant article 12 est adoptée. Elle porte que les augmentations de traitement ne seront mises en vigueur qu'à l'expiration de l'année prévue dans l'article.

L'ensemble du projet est adopté au scrutin.

Chronique générale.

L'exécution des décrets, à Nice, vient de donner lieu à un procès bien curieux. Pendant que les crocheteurs opéraient chez les religieux des Missions africaines, deux journalistes républicains, sous la protection de la police, pénétrèrent dans le couvent, tandis que les religieux, leurs amis et leurs conseillers, étaient chassés. Le chef de la communauté déposa une plainte en violation de domicile contre ces intrus ; le tribunal les a condamnés, comme complices de la violation de domicile, à 2,000 francs de dommages-intérêts et à dix jours de prison chacun. Les religieux avaient de même assigné le préfet des Alpes-Maritimes, mais aussitôt

celui-ci a tiré de sa poche un déclinatoire que n'avaient point les deux journalistes.

Démission de M. Constans. — Bien que la démission de M. Constans ne soit pas officielle, il est avéré que, malgré ses résistances à quitter le pouvoir, le ministre de l'intérieur devra battre en retraite.

Ce n'est plus seulement M. Gambetta qui reconnaît la nécessité urgente de faire la lumière sur les faits reprochés à son délégué au département de l'intérieur. M. Ferry lui-même, se faisant l'interprète de l'Élysée, juge que M. Constans doit « donner satisfaction à l'opinion publique » (sic).

Nos informations sur ce point sont positives.

Une enquête. — Une réunion importante a été tenue avant-hier chez un député de la droite.

Il a été décidé qu'une enquête serait demandée d'urgence à la tribune sur les faits imputés par le *Triboulet* et la *Souveraineté du Peuple* de Toulouse.

Nous croyons savoir que cette demande d'enquête sera déposée aujourd'hui ou demain.

Si le ministre de l'intérieur faisait droit aux incessantes demandes des préfets qui réclament des poursuites contre les journaux des départements, les procès de presse seraient en ce moment multipliés à l'infini.

Pour une phrase mal comprise ou pour la reproduction d'un journal de Paris un peu vif dans ses appréciations, et dont la source n'est souvent pas indiquée, certains préfets ne se font pas faute d'envoyer dépêche sur dépêche pour demander des poursuites jusqu'à ce que le cabinet leur ait répondu négativement.

Un préfet de la région du Nord est, coutumier du fait à ce point que, dans une semaine, il a demandé à faire poursuivre trois journaux de son département, l'un pour une reproduction du *Pays*, et les deux autres pour des appréciations ironiques visant le préfet lui-même.

Le tribunal correctionnel de Nancy a prononcé l'acquiescement de M. Cantal, avocat, accusé d'avoir outragé les commissaires chargés de l'expulsion des Oblats de Nancy.

Le tribunal a également acquitté l'abbé Lutz qui avait crié : *A bas les crocheteurs* ! lors de l'expulsion des Liguoriens à Saint-Nicolas.

Plusieurs journaux donnent comme textuelle la phrase suivante, qui aurait été prononcée devant le tribunal des conflits par M. Jozon, avocat du gouvernement :

« Pour le moment, a dit l'avocat-député, il ne s'agit point de questions de propriété, aucun droit de ce genre n'est en cause. Cela viendra peut-être ; l'Etat peut-être aura des droits à faire valoir sur ces biens de congrégations, qui sont des biens vacants ; mais aujourd'hui tel n'est point l'objet du débat... »

C'est purement et simplement la théorie de la confiscation. Et le tribunal des conflits n'a pas arrêté l'avocat de cette thèse malhonnête !

C'en est assez pour le juger !

Le premier président de la cour de Riom vient, par une ordonnance remarquablement motivée, de se déclarer « régulièrement saisi de la plainte en attentat à la liberté individuelle » dans l'affaire des Jésuites de Vals (Haute-Loire).

Nous remarquons dans cette ordonnance le passage suivant :

« Attendu que la juridiction criminelle est essentiellement compétente pour informer sur les attentats à la liberté individuelle, alors même qu'il serait allégué que les atteintes portées à la liberté individuelle auraient été la conséquence de mesures ayant un caractère administratif et même gouvernemental, puisque l'abus de pouvoir, s'il venait à être constaté, serait néanmoins injustifié, se déclare compétent. »

L'honorable M. Moisson, après la décision du tribunal des conflits, inspiré par M. Cazot, vient de donner un noble exemple de l'indépendance de la magistrature.

La *Patrie* apprend de bonne source que le colonel Paris, commandant le régiment des pompiers, a réclamé, pour ses hommes et pour ses officiers, que l'expédition des couvents leur soit comptée comme campagne et qu'il lui soit permis en conséquence d'établir des listes de propositions d'avancement et de nominations dans la Légion-d'Honneur.

Blanqui reparait dans la politique avec un nouveau journal qu'il a fondé sous le titre de : *Ni Dieu, ni Maître*.

Seulement, dès l'apparition de cette feuille, il a reçu sommation d'huissier de la part du comte de Rohan-Chabot, propriétaire de la maison, de faire disparaître son enseigne d'abord, et ensuite l'appendice en menuiserie qui crée un avancement sur la voie publique.

Ainsi, dès le premier jour, le titre du journal est contredit : Blanqui se heurte à un maître de maison, qui entend recourir à la justice.

On lit dans la *Semaine religieuse* de Paris :

« Lundi dernier, une scène émouvante s'est passée à la gare Montparnasse ; plus de 500 conscrits se rendaient à leur lieu d'appel, quand le P. Marie de Brest, bien connu de nos lecteurs, se trouva tout à coup au milieu d'eux, en descendant de tramway ; il fut un peu ému et fit bonne contenance ; les conscrits, s'apercevant alors que le bon Franciscain était décoré de la Légion-d'Honneur, ce fut une véritable ovation ; les cris de : Vive l'expulsé ! Vivent les Capucins ! Vive l'aumônier militaire ! se firent entendre sur toute la ligne. Le religieux donna quelques conseils aux jeunes soldats, et l'on se sépara au milieu des applaudissements de la foule. »

Le *Mot d'Ordre* publie la note ci-après :

UNE ADRESSE DE DÉPORTÉS.

« Le journal le *Temps*, dans son numéro du 17 novembre, publie une adresse, signée, dit-il, par un grand nombre de déportés, et qui doit être remise au Président de la République par le déporté Malato (et non Molato), en voie de retour.

De ce document, il n'était point question en Nouvelle-Calédonie, lors du dernier

départ, celui du *Tage*, ce qui diminue singulièrement le grand nombre, on le voit.

« Nous ne savons quels peuvent être les signataires d'une pareille pièce. Les conseils de guerre, et non point nous, ont composé la déportation, et nous ne pouvons être solidaires de tous ceux qui y ont passé. Mais, quels qu'ils soient, s'il se trouvait parmi eux quelques citoyens dignes de ce nom, nous ne pourrions expliquer cet acte que par un ramollissement dû au climat de la Nouvelle-Calédonie.

« Les déportés ont autre chose à faire que d'adresser des dithyrambes à ceux et surtout sur ceux qui ont accepté d'être les exécuteurs des hautes œuvres versaillaises, en Nouvelle-Calédonie, et le meilleur bien qu'on puisse dire de tels fonctionnaires, c'est assurément de n'en pas parler du tout.

« Nous doutons fort que l'adresse ait grand écho parmi nos camarades.

« G. ARNOLD. »

Tout ce que peuvent les amnistiés pour M. Grévy, c'est de n'en pas parler du tout. Que le *Temps* se le tienne pour dit.

Sous ce titre : LE CRI D'UNE MÈRE, l'*Espérance du Peuple*, de Nantes, publie un patriotique appel, fait par une mère chrétienne aux femmes de France, en vue d'une action commune contre la persécution religieuse.

Cet appel engage les femmes françaises à adopter un soir d'expiation et de prières, à suspendre leurs réunions et leurs fêtes mondaines, à fermer leurs salons aux hommes qui ont concouru à l'exécution des décrets infâmes, et enfin à choisir leurs fournisseurs et leurs ouvriers parmi les hommes attachés à la Religion catholique.

« On ne s'en prendra pas à nous, ajoute la vaillante chrétienne, si la France est divisée en deux camps, nous n'y sommes pour rien ; les catholiques n'ont point commencé l'attaque ; blessés, froissés, expulsés, ils ont opposé une résistance passive, et rien autre chose. Cette résistance n'a déjà plus de raison d'être, il faut davantage ; nous devons organiser une ligue, une vaste association de femmes résolues à tout tenter, à tout souffrir pour sauver nos enfants ; vous l'entendez, monsieur le directeur, pour sauver nos enfants, ce que nous avons de plus cher au monde. »

Oui, les femmes chrétiennes ont leur place assignée dans la grande lutte religieuse. A cette heure où toutes nos croyances sont outragées, nos droits les plus précieux méconnus, nos libertés les plus chères odieusement violées, l'action énergique s'impose à tous comme un devoir sacré, et nous savons que les femmes françaises n'ont point pour habitude de reculer devant l'accomplissement des devoirs qui s'imposent à leur foi et à leur patriotisme.

LE BLÉ DE FRANCE.

Le *Journal officiel* nous a fait connaître, il y a quelques jours, le montant de la dernière récolte de froment, qui a atteint en France le chiffre de 104 millions d'hectolitres.

Il y a deux mois, la rédaction du *Bulletin des Halles*, devant de beaucoup le ministère de l'agriculture, qui a cependant sous ses ordres une armée d'employés, évaluait elle-même la dernière récolte du blé en France à 96 millions d'hectolitres.

En prenant la moyenne entre les deux chiffres, on arrive à près de 400 millions d'hectolitres, ce qui est pour la France le chiffre d'une bonne année, et dépasse la production de chacun des autres pays du globe, hormis les Etats-Unis.

Les Etats-Unis, qui depuis quelque temps sont devenus, on peut le dire, le grenier d'abondance de tout l'univers, ont dû produire cette année 455 millions d'hectolitres de blé, et pourront en exporter de 60 à 70 millions.

Ainsi, le monde ne manquera pas de pain, et l'Allemagne, la Russie et les autres contrées où la récolte a été mauvaise, échapperont à la famine, grâce à l'Amérique du Nord. Mais revenons au blé de France et voyons ce qui en est.

L'an dernier, la récolte fut très-pauvre en France et n'atteignit que 79 millions d'hectolitres; cette année, nous venons de relever 400 millions.

L'an dernier, le poids du blé n'atteignait pas 75 kilogrammes et demi à l'hectolitre: cette année, il atteint presque 78, — le *Bulletin des Halles* ne dit que 76 et demi, — ce qui indique, dans tous les cas, une bien plus grande richesse en farine.

L'an dernier, le rendement par hectare n'atteignait pas 44 hectolitres et demi: cette année il dépasse 44 et demi.

L'an dernier, enfin, le nombre d'hectares cultivés ne dépassait pas 6 millions 877,000; cette année, il est de 6 millions 940,000.

On voit donc, par les renseignements statistiques ci-dessus, que l'agriculture française n'est pas aussi découragée qu'on veut bien le dire. (Grand Journal.)

Le duel de M. de Marçay et de M. Ordioni, maire de Corte, a eu lieu hier matin à la frontière suisse.

M. Ordioni a été légèrement blessé.

Variétés.

La vaillante aiguille à coudre.

Entre les doigts de la mère de famille pauvre, le petit instrument d'acier qu'on nomme aiguille à coudre est bien la plus vaillante des travailleuses. Entraînant avec elle le fil dont elle est pourvue, elle perce l'étoffe de trous imperceptibles et réunit par son patient-labeur les parties diverses du vêtement nécessaire à l'enfant, au mari, à la mère elle-même.

On la laisse, on la reprend. On court à la porte qu'il faut ouvrir, à la cuisine, aux travaux du ménage, puis on revient et l'on s'en sert pour restaurer ce vieux paletot, rapiécer cette blouse, faire durer à l'aide de reprises cet infortuné costume tout délabré.

Elle se complait dans le tissu neuf, le brillante conductrice du fil; elle est fière de coudre la chemise qu'on vient de tailler et qui sera, dimanche prochain, arborée avec joie, mais qui, trop vite, hélas! passera au service de tous les jours, et qu'au retour du blanchissage elle saura sagement entretenir. Eh bien! qu'elle soit plus fière encore de ce modeste travail!

L'aiguille, c'est l'économie domestique sur son perpétuel champ de bataille. Arme défensive contre les coups de temps, elle protège sans cesse la pauvreté contre la misère; et toujours, l'inépuisable, luttant jusqu'à la dernière heure, elle périt aux Thermopyles.

Elle perd sa pointe, elle casse, elle devient moins qu'un invalide, un infime rebut désormais dédaigné par la main dont elle avait si bien secondé l'effort. Que faire d'une pauvre aiguille brisée? Elle est si chétive, si grêle, de si peu de valeur, la valeureuse, qu'on ne songe même pas à recueillir ses débris.

Et pourtant, quelles pyramides éloquentes on aurait construites des restes de ces innombrables aiguilles mises hors de combat depuis que l'on coud et que l'on pique en ce monde! Arrière les vieux canons que l'on fond en colonnes, que l'on coule en statues guerrières; qu'ont-ils fait, les monstres? Arrière les trophées de sabres, de mousquets et de baïonnettes! Le courage perçant de l'aiguille à coudre ne l'emporte-t-il pas sans comparaison sur leur courage brutal? Qui milita le plus, le mieux et pour la meilleure cause?

Oh! c'est assurément par jalousie que le

démon de la guerre a, de nos jours, accolé le nom de l'instrument conservateur par excellence à celui d'un engin de destruction, quand fut inventé le *fusil à aiguille*. Révoltante appellation!

Aux armes, citoyennes! Femmes, mères, filles, aux armes! Vive la paix! Voici des aiguilles à coudre, pieux instruments de sollicitude et d'amour!

Si le monde était assez civilisé pour comprendre la beauté de la lutte pacifique contre tous les fléaux, si l'on se rendait compte du rôle des futures armées de la paix dont l'héroïsme se dépensera contre les épidémies, les ouragans, les disettes, les misères, et s'il fallait choisir l'emblème de ces guerres sublimes de l'avenir, c'est un faisceau d'aiguilles que je proposerais sous le nom de gerbe du travail.

Oh! je n'oublie pas que l'aiguille se prête volontiers, avec une certaine coquetterie même, aux ouvrages de luxe. La couturière, la lingère en fin, la modiste, lui doivent une grande partie de leurs succès mondains. Mais rappelons-nous, s'il vous plaît, que l'instrument de luxe, lui aussi, donne le pain quotidien; témoin l'histoire de saint François Régis, patron des dentellières.

Vers 1640, le Parlement de Toulouse ne s'avisait-il pas de promulguer une ordonnance somptuaire contre l'usage de dentelles. Qu'allaient devenir les malheureuses qui vivaient de leur fabrication? On livrait à la mendicité plus de trente mille femmes laborieuses. Elles étaient au désespoir. Le Père Régis, aujourd'hui canonisé, s'émut de leur sort, parvint à faire rapporter l'inhumaine ordonnance, et de plus fut cause que l'industrie de la dentelle, trouvant de nouveaux débouchés, fit des progrès tels que, de nos jours, en Auvergne et dans les départements limitrophes, elle assure l'existence de cent cinquante mille femmes ou jeunes filles. Un crochet, cousin germain de l'aiguille à coudre, est leur petit et brillant outil. Saluons en lui le gagne-pain de tant d'adroites et patientes ouvrières, en nous gardant de jeter la pierre au luxe qui les fait vivre.

Que deviendrons-nous, juste ciel! sans l'infinité de travaux de tous genres que suscite le goût du bien-être ou du beau dans les divers ordres de faits ou d'idées, c'est-à-dire dans le luxe dont la juste limite restera toujours incisée! Tel objet, comme la bougie par exemple, après avoir été luxe royal, devient d'un usage vulgaire. Mais ne nous égarons pas dans une digression économique, et à propos du crochet ne perdons pas le fil de notre vaillante aiguille dont la fabrication occupe d'autre part des milliers d'ouvriers et d'ouvrières.

C'est une merveille de l'industrie humaine que ce travail qui résulte d'une infinité d'autres travaux antérieurs, dont l'histoire complète embrasserait l'étude de presque tout le règne minéral et de la métallurgie, comme celle de la bouchée de pain et du chiffon de toile disent le règne végétal et l'agriculture, comme celles du morceau de drap ou de la ceinture de cuir impliquent l'étude du règne animal et de l'exploitation de ses produits.

Dans une simple causerie à la louange de l'aiguille à coudre, on ne saurait donc relater avec détails sa fabrication, qui, à partir du fil métallique, n'exige pas moins de cinq grandes séries d'opérations ingénieuses et compliquées, demandant toutes de l'adresse, du savoir-faire et une attention soutenue. Ce sont:

Le façonnage ou conversion du fil métallique en aiguilles brutes,

La trempe et le recuit,

Le polissage,

Le triage,

L'affinage et la mise en paquets.

Chacune de ces cinq grandes séries d'opérations se subdivisant comme de raison, l'aiguille, avant d'être livrée au commerce, a passé par quatre-vingts mains différentes.

Ainsi dans le façonnage rentre le perçage ou formation du chas, opération confiée, en certaines manufactures, à une ouvrière qui, avec un levier, pèse sur un poinçon à deux pointes et forme de la sorte, aux points préalablement marqués, les trous de deux aiguilles jumelles qu'on ne séparera l'une de l'autre qu'à l'opération suivante, préparée, au fur et à mesure du perçement, par une petite fille qui les enfle dans deux broches de fer. Tout ceci n'est qu'un jeu, pour lequel les enfants ont une aptitude si prodigieuse, que certains d'entre eux s'amuse à percer un cheveu et à faire passer un autre cheveu par le trou.

Mais, auparavant, dixième opération de la première série, a eu lieu l'empointage, travail horrible qui atteint aux sources de la vie l'ouvrier dont elle est la tâche. La pointe de l'aiguille n'est formée qu'au moyen de la meule; et l'impalpable poussière respirée par les appointeurs les condamne à une fin prématurée. La plupart périssent très-jeunes, affectés de phthisie pulmonaire; rien de plus rare que d'en voir arriver à l'âge de quarante ans.

Un homme de bien a cependant trouvé moyen de parer à ce danger de tous les instants. C'est un Anglais, M. Abraham, justement récompensé par la Société d'encouragement de Londres. Il a imaginé de placer, en avant des meules, des barreaux aimantés qui attirent et retiennent les particules de fer, et de donner en outre à l'ouvrier aiguiseur un masque en fils magnétisés qui, en arrêtant la fatale poussière, empêchent de la respirer.

Puisse se généraliser, dans toutes les fabriques d'aiguilles du monde, le procédé préservateur de M. Abraham, qui mérite d'être honoré par tous les cœurs généreux. Ajouterons-nous avec tristesse qu'en 1842, plus de vingt ans après sa précieuse découverte, son nom était inconnu en France, et son masque sauveteur fort loin d'être en usage dans toutes les manufactures!

Que n'inventait-il quelque engin de guerre, canon, torpille ou pétard, capable de foudroyer instantanément des milliers d'hommes, toutes les nations se disant civilisées s'en disputeraient l'usage. Que ne gagnait-il assez de batailles pour que des centaines de mille y eussent péri, son nom serait immortel et sa statue perchée dans tous les carrefours.

La vaillante aiguille à coudre me pique d'indignation à l'entendre parler ainsi, elle l'instrument de conservation de paix, elle que l'oisiveté rouille et tue de male mort.

La rouille qui la rend impropre à bien faire est son unique ennemie. Elle n'en craint pas d'autre. Que le travail l'en préserve! Elle ne demande qu'à sortir de l'étui pour courir glorieusement vers sa fin d'ouvrière militante.

Entre tous les respectables instruments de travail, en est-il de plus digne d'amour que la vaillante aiguille à coudre?

DE LA LANDELLE.

RÉVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 21 novembre 1880.

La Bourse a écarté assez promptement toutes les préoccupations politiques. Il semble, néanmoins, qu'elle tende à s'exagérer les difficultés de la situation monétaire. A cet égard, nos lecteurs peuvent être absolument rassurés. L'or en circulation peut être mal réparti; il n'en existe pas moins, et les mouvements réguliers du crédit suffisent à rétablir, entre l'approvisionnement des divers marchés, l'équilibre nécessaire.

Il faut reconnaître que l'opinion du monde financier est beaucoup plus calme depuis quelques jours. Aussi les cours sont-ils en reprise sur la plupart des valeurs. Notre 5 0/0 a reconquis le cours de 449. On est à 119.25. L'italien, mieux tenu, est à 87.85. On fait 74.30 et 94.30 sur les Florins Autrichiens et Hongrois.

Sur le marché de nos valeurs de crédit, nous avons à faire quelques exceptions. Il se produit des réalisations assez suivies sur le Crédit mobilier français à 645, et sur la Banque parisienne dont les prix actuels sont attribués aux efforts tentés en vue de l'augmentation du capital social. La Banque ottomane est presque délaissée à 528.75. A ce prix, on a intérêt à vendre.

Nous avons le regret de signaler aussi de la lourdeur sur l'action du Crédit lyonnais. Cette tendance défavorable se produit d'une façon persistante. Il semble que les difficultés générales du marché monétaire aient fait mieux comprendre quelle faute commet cette Société en immobilisant une part trop considérable de ses ressources.

Certains titres sont à peu près invariables: la Société financière à 512.50; la Société de Dépôts et de Comptes courants à 710; le Crédit industriel à 750; la Banque de Paris à 1,140.

On est à 1,340 sur le Crédit foncier.

D'autre part, certains titres sont spécialement recherchés. Il y a des achats très-suivis sur les obligations 5 0/0 et 4 0/0 de la Banque hypothécaire qui offrent aux capitaux de placement des emplois si avantageux et d'une entière sécurité.

Nous venons constater divers arbitrages qui font réaliser des bénéfices immédiats assez importants. On vend à 595 des actions de la Rente foncière parisienne, et on achète à 490 des actions de la Société des Immeubles de Paris. On vend à 610 des actions du Crédit foncier algérien et on achète à 580 des actions du Crédit foncier égyptien; enfin, on vend à 472.50 des obligations égyptiennes privilégiées, dites des chemins de fer, et on achète, en retour, à 432.50 des obligations du Crédit foncier égyptien.

Les Bons privilégiés de l'Assurance financière obtiennent également une nombreuse clientèle. Les cours actuels sont bien faits pour déterminer les capitalistes à acheter des titres remboursables à 2,500 fr. et qui ont pour garantie une coupure de rente française.

Les actions de la Compagnie d'assurance la For-

cière-Transports sont très-demandées de 630 à 650. La capitalisation à 5 0/0 du revenu assuré à ces titres dans un avenir prochain suffirait à amener le cours de 975 à 1,000. On voit que la marge dans le sens de la hausse est très-étendue.

Notons l'excellent accueil fait aux obligations de la Compagnie des chemins de fer des Asturies, Galice et Léon. Le haut patronage sous lequel ces titres se présentent à l'épargne française était une sûre garantie de succès. Ces prévisions se réalisent pleinement.

La Société générale française de Crédit se maintient à ses plus hauts cours depuis le détachement du coupon d'intérêt de 15 fr. Ce titre, qui est de premier ordre, rapporte plus de 10 0/0.

La Banque d'escompte est très-ferme aux environs de 820. Nous engageons à mettre en portefeuille à son prix net actuel de 445 fr. cette excellente valeur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Il paraît — le *Courrier* nous l'apprend — que « grâce à l'initiative de la femme de notre sympathique sous-préfet », il se fonde à Saumur une société charitable prenant pour titre l'*Oeuvre des Ecoles*; et le *Courrier* part en guerre contre nous et bat la caisse de cette façon en faveur de l'*Oeuvre* naissante.

L'honnête *Courrier* nous reproche d'avoir tenu nos lecteurs au courant de mesures proposées en Champagne, et plus particulièrement de la décision prise par les dames de Fontenay-le-Comte qui se sont retirées de toutes les œuvres dont M^{me} Cottineau, femme du sous-préfet, faisait partie.

Ce rappel, pour l'entreprise de la dame (et non la femme) du *sympathique* sous-préfet de Saumur, est bien maladroite; il va faire ouvrir les yeux, et donnera à penser que l'*Oeuvre des Ecoles* ne marche pas toute seule, et qu'il y a des tiraillements. Ce qui le laisse supposer encore, c'est que l'organe sous-préfectoral est sobre de renseignements; il abonde en imputations fausses, qu'il ne peut prouver, mais il ne dit rien sur le nombre des adhérents, les membres du comité, etc., etc. Nous poserons aujourd'hui aux fondatrices de l'*Oeuvre des Ecoles* cette simple question:

Les enfants des écoles, autres que les écoles municipales, participeront-ils aux secours recueillis par l'*Oeuvre des Ecoles*? On aimerait à être renseigné sur ce point important. Si oui, les mains de toutes les personnes charitables de la ville, *quelles qu'elles soient*, s'ouvriront généreusement; si non, pourrait-on trouver mauvais de les voir réserver leurs dons aux enfants qui devraient être exclus des distributions de l'*Oeuvre des Ecoles*?

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M. Beauquier, portant suppression définitive de l'immutabilité de la magistrature, rejeté par 244 voix contre 499:

A voté pour: M. Mailhé.

Ont voté contre: MM. Berger, le comte de Civrac, Janvier de la Motte, comte de Mailhé, de Soland.

N'a pas voté: M. Benoist.

M^{me} Freppel a voté contre.

Depuis le 10 novembre courant, le train direct de Saumur, arrivant à Poitiers à 4 heures 54 minutes du soir, s'arrête à toutes les stations comprises entre Saint-Jean-de-Sauves et Poitiers.

Nous lisons dans l'Union:

« Dans une réunion tenue chez M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, il a été décidé que la note suivante serait communiquée aux journaux voués à la défense des libertés publiques contre l'arbitraire républicain:

« Un Comité s'est constitué pour coordonner les moyens efficaces d'action qui permettront de satisfaire aux devoirs imposés à tous les honnêtes gens de France par la noble attitude des fonctionnaires démissionnaires.

» Ce Comité est présidé par M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia.

» Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées au secrétaire du Comité, M. le vicomte de Champeaux-Verneuil, avenue Hoche, 32.

» Paris. »

» Nous applaudissons à la pensée qui a inspiré la formation du Comité et dont nous

avons appelé de tous nos vœux la prompte réalisation.

« Tous les coups de l'iniquité officielle ont été repoussés par les élans d'une vaillante initiative, il faut que l'opposition et les résistances de l'honnêteté française se manifestent par d'énergiques efforts de justice et de réparation.

« Le Comité, que préside M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, donne un généreux signal. Son appel sera entendu. Il est nombreux ceux qui tiendront à honneur de lui apporter le plus dévoué concours. Qu'on se mette résolument à l'œuvre, et que de tous les points du pays on vienne offrir au Comité les moyens d'ouvrir de nouveaux champs d'activité aux hommes indépendants qui ont dû renoncer aux fonctions publiques pour sauvegarder l'intégrité de leur caractère et la dignité de leur conscience. Ce que la République aura voulu faire perdre à la France, par notre zèle et notre dévouement la France doit le retrouver.

« Nous demandons instamment à nos amis d'entrer immédiatement en correspondance avec le secrétaire du Comité, M. le comte de Champeaux-Verneuil, avenue Hoche, 32, et de lui faire connaître tout d'abord les postes qu'ils peuvent offrir eux-mêmes ou obtenir par leurs démarches, ainsi que les époques auxquelles ces postes devraient être occupés.

« Si le zèle, qui ne fera pas défaut, se joint aux exigences d'un travail persévérant et méthodique, le succès sera complet, et le Comité aura la récompense qu'il désire; une bonne pensée sera devenue une bonne action, et mieux encore, car ce sera l'accomplissement d'une œuvre française. »

A la suite du rapport de M. Bardoux substituant le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, le Journal officiel a publié un tableau indiquant le nombre de députés qu'aurait chaque département si ce projet était adopté. Voici les chiffres de ce tableau, pour les départements de notre région :

Département	Population	Nombre des députés
Maine-et-Loire	547,258	7
Loire-Inférieure	612,972	9
Vendée	444,780	6
Deux-Sèvres	336,655	5
Vienne	330,916	5
Indre-et-Loire	324,875	3
Sarthe	445,239	6
Mayenne	351,933	5
Ille-et-Vilaine	602,742	9

En comparant ce tableau à celui de la représentation actuelle, on voit que dans les départements de Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, Sarthe et Mayenne, le nombre des députés reste le même. Les départements de la Loire-Inférieure, Indre-et-Loire et Ille-et-Vilaine auraient un député de plus, et celui de la Vienne un de moins.

ANGERS.

Samedi dernier, on a appelé devant le tribunal correctionnel le procès intenté par le parquet à M. Blavier, pour délit de réunion illicite. En l'absence de M. Fairé, défenseur du prévenu, l'affaire a été remise à huitaine pour plaider. Le tribunal, pour se constituer, a dû faire appel au premier inscrit sur le tableau des avocats; plusieurs juges, qui font partie du Cercle dissous dont M. Blavier était président, ont cru devoir se récuser, nonobstant l'exemple de M. Cazot, leur chef hiérarchique. Le tribunal se trouve, par suite, formé de MM. Huguet, président; juges, MM. L. Chaillous et Ph. Bellanger, bâtonnier et doyen des avocats.

(Union de l'Ouest.)

POITIERS.

Une dépêche de Poitiers, 22 novembre, annonce en ces termes qu'un affreux événement est arrivé, dimanche, au théâtre de cette ville :

« Hier soir, dans le dernier acte du drame les Pirates de la Savane, représenté au théâtre de Poitiers, l'acteur qui jouait le rôle d'Andrés a tué raide d'un coup de feu son camarade nommé Martignes, grand troisième rôle et rôles de genres. »

Nous lisons à ce sujet dans le Journal de la Vienne :

« Un épouvantable accident est arrivé hier au soir au théâtre pendant la représentation des Pirates de la Savane.

« On sait que dans ce drame il y a un duel à l'américaine.

« Par une fatalité jusqu'ici inexplicable, un des fusils s'est trouvé chargé avec une cartouche à plomb. Le coup a fait balle et est allé atteindre en pleine poitrine M. Martignes, qui remplissait le rôle d'un des deux combattants.

« Le malheureux artiste a été tué sur le coup. Tous les secours ont été inutiles.

« Le rideau a été immédiatement baissé, et, comme on le comprend, la représentation a cessé.

« M. Martignes était un des meilleurs artistes de la troupe de M. Duriez. Très-aimé de ses camarades et du public qui lui faisait toujours bon accueil, sa mort cause une profonde douleur à tous ses amis, et de véritables regrets dans notre ville. »

TOURS.

Avant-hier soir, le feu s'est déclaré dans un corps de bâtiments situé au n° 7 de la rue de la Serpe, à Tours.

Vers neuf heures, la femme Coufin, qui demeure au 2^e étage d'une maison contiguë à ce corps de bâtiments, fut éveillée par un de ses enfants qui lui demandait à boire. S'étant levée, elle ouvrit un placard, qu'elle trouva rempli de fumée, qui venait à travers les fissures du mur, construit en galandage.

Elle fit descendre à la hâte ses enfants dans la rue et donna l'alarme.

Tandis que l'on courait de tous côtés pour avoir des secours, le feu se faisait rapidement jour à travers les charpentes et envahissait le corps de bâtiments appartenant à M. Mahoudeau, notaire, et qui se compose d'une remise et d'une sellerie; un magasin joint au même corps de bâtiments, et dont M. Soudée est locataire, était également tout en flammes.

Bientôt l'incendie se communiqua à un autre magasin appartenant à M. Berger, boisselier.

Les pompiers, une foule d'habitants et les troupes de la garnison arrivèrent promptement sur le lieu du sinistre. Le feu fut vigoureusement combattu, et au bout d'une heure, c'est-à-dire vers 10 heures 1/2, on en était complètement maître.

La perte totale pour MM. Mahoudeau et Soudée est évaluée à 10,300 fr. environ.

Pour M. Berger on l'évalue à 6,000 fr. MM. Soudée et Berger ont perdu une assez grande quantité de marchandises qui sont comprises dans ces évaluations approximatives.

Un triste et bien déplorable accident s'est produit au moment où les secours se dirigeaient de toutes parts vers la rue de la Serpe.

Un des pompiers, M. Bergerault, relieur, demeurant rue du Commerce, était de service au théâtre. Il se joignit à plusieurs de ses camarades pour conduire une pompe. Mais au moment où on arrivait près du lieu de l'incendie, il tomba sur le trottoir. On le transporta aussitôt dans une pharmacie voisine.

Lorsqu'on voulut lui donner des soins, on reconnut qu'il était mort. Il avait succombé, présume-t-on, par suite d'une maladie de cœur, dont il se plaignait depuis quelque temps.

M. Bergerault était dans sa 39^e année. Il laisse une veuve et cinq enfants dont l'aîné n'est âgé que de 4 ans.

Une souscription est ouverte dès à présent dans nos bureaux pour venir au secours de cette malheureuse famille.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

LA FLECHE.

M. Jules Dumans, substitut du procureur de la République à La Flèche, vient d'adresser sa démission au garde des sceaux, « sa conscience lui faisant un devoir de ne pas conserver plus longtemps ses fonctions. »

LE MANS.

Le secrétaire général de la Sarthe, préfet par intérim, a prononcé la dissolution du cercle catholique d'ouvriers du Mans, sous prétexte que ses membres ont pris part à des démonstrations politiques. On punit ainsi les catholiques d'avoir manifesté leurs sympathies pour les religieux persécutés, leur amour sincère de la liberté. Mesquine vengeance!

Erratum. — Dans l'extrait d'Angers-Revue que nous avons publié hier, il s'est glissé une faute d'impression sur le nom de l'éminent violoncelliste M. DELSART. On nous a fait mettre celui de Dalerit,

qui n'appartient, croyons-nous, à aucune sommité plus ou moins artistique.

Publications de mariage.

Victor Thibaut, jardinier (veuf), et Léonie Eugène, chapeletière, tous deux de Saumur.

Auguste-Jean Reigner, maréchal-des-logis à l'École de cavalerie, et Marie-Louise Pichard, sans profession, d'Avranches (Manche).

ALLONS PRIER!

« Chrétiens des temps passés et rêveurs d'aujourd'hui :
« Croyez-moi, la prière est un cri d'espérance !
« Pour que Dieu nous réponde, adressons-nous à lui !
A. DE MUSSET. (L'Espoir en Dieu).

Chrétiens! allons prier! Au pied des saints autels,
Apportons nos douleurs avec nos espérances!

Laissons aux vils païens les blasphèmes mortels

Et les lâches indifférences!

Allons! retrouvons-nous au chemin de l'honneur!

Ayons, comme les preux d'autrefois, dans la vie,

Le front levé devant l'impie

Et courbé devant le Seigneur!

Priions! afin que Dieu, dans son amour immense,

Nous voyant revenus, nous donne le pardon.

Priions! afin que Dieu prenne notre défense

Et ne nous laisse plus dans un tel abandon.

Priions! pour racheter les fautes entassées,

Les heures de plaisirs et de crimes passées,

Sans souci du noir lendemain.

Priions Dieu pour qu'il ait pitié du genre humain

Dans les tempêtes amassées,

Pour qu'à nos âmes délaissées

Le doux Sauveur tende la main!

Demandons au Seigneur, Maître des Destinées,

Qui pour nous châtier nous a laissés souffrir,

La force qu'il donnait aux vierges condamnées,

Quand les martyrs, chrétiens des premières années,

Dans l'arène couraient mourir!

Demandons-lui la Foi, cette sainte Lumière

Qui dirige vers Dieu notre faible raison.

Demandons-lui l'Amour, sublime passion

Qui nous détache de la terre

Et nous emporte au sein de la céleste sphère

Vers la Divine Vision!

Demandons-lui de rendre à nos cœurs l'Espérance,

Étoile de salut, qui brille sur les flots

De notre monde, mer immense,

Pour soutenir nos cœurs, timides matelots.

Ignorants des destins que le temps nous apporte,

Demandons au Seigneur que notre âme soit forte!

Et prudente dans le conseil,

Afin que nous suivions toujours la bonne voie,

Et que, quelques douleurs que le ciel nous envoie,

Nous marchions toujours au soleil!

Priions! afin que Dieu nous donne le courage

De combattre les flots et d'affronter l'orage,

De lutter pour nos libertés;

Qu'il ne nous laisse pas mentir à notre histoire

Et qu'il nous fasse aussi remporter la victoire

Comme nos grands aïeux qu'il a récompensés!

Allons donc aux autels, sans écouter derrière

Les rires insolents des lâches, des païens;

Et, comme nos aïeux dans la sainte carrière :

Osons crier devant la terre entière :

Nous sommes Français et Chrétiens!

Priions! Celui qui prie est fort. Son âme altière

Sous nul orage ne s'abat.

Priions comme les Preux de la dernière guerre

Où les premiers à la prière

Étaient les premiers au combat.

Novembre 1880.

Le rhume le plus opiniâtre et la bronchite sont rapidement soulagés et souvent aussi radicalement guéris, en peu de temps, par l'emploi de deux ou trois Capsules de Goudron de Guyot, prises immédiatement avant le repas. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée; dans ce cas, le Goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Guyot, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces

de goudron sont loin d'avoir la même composition, et par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas; aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs. (7)

LA

RENTE MUTUELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 11.500.000 francs.

67, rue Saint-Lazare, à Paris.

PLACEMENT POPULAIRE pour l'Épargne, les membres des corporations ouvrières, des sociétés de prévoyance et de secours mutuels.

Donnez à l'Épargne d'indiscutables garanties et elle ne vous marchandera pas son concours.

Les obligations de la Rente Mutuelle ont obtenu dans cet ordre d'idées un grand succès, et nous ne serions pas surpris que d'ici peu elle ne devinssent le véritable placement populaire pour la petite épargne, les associations ouvrières, les sociétés de secours mutuels intéressées à trouver pour leurs capitaux un revenu certain sans aucune chance de risques.

Cela est tellement vrai que, cédant à de nombreuses demandes et à des considérations sociales de premier ordre, le Conseil d'administration de la Société, la Rente Mutuelle a dû se préoccuper des moyens de faciliter aux travailleurs économes l'achat de ses obligations. Dans sa séance du 28 octobre dernier, il a décidé que 10,000 obligations seraient réservées dans ce but et qu'une année de crédit serait accordée, non seulement à tout travailleur, mais encore à toute association ouvrière, société de secours et individuellement à chacun de leurs membres ou à tout porteur d'un livret de la Caisse d'Épargne.

Ces nouveaux souscripteurs pourront se libérer au moyen de versements successifs; les intérêts du titre souscrit seront acquis et portés à leur avoir le jour où ces versements atteindront la somme de 60 francs.

Adresser les demandes avec le premier versement à M. le Directeur de la Rente Mutuelle, 67, rue Saint-Lazare, à Paris.

Marché de Saumur du 30 novembre.

Blé semence (l'ha)	22 75	Huile de noix	50 110
Blé nouv. (l'ha)	—	Huile chene	50
Froment (l'ha)	31 25	Graine trèfle	50
Halle, moy.	74 20	— luzerne	50
Seigle	15 75	Foin (dr. c.)	780 95
Orges	10 86	Luzerne	780 90
Avoine-bar.	10 25	Paille	780 50
Fèves	15	Amandes	50
Pois blanc	80 82	Cire jaune	50 190
— rouges	80 95	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	47
Chenevis	50 13	2 ^e	44
Farine, culas	157 80	3 ^e	40

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{re} qualité	225 à 240
Id. 1880, 2 ^e	150 à
Ordin., env. r. de Saumur 1880, 1 ^{re}	115 à
Id. 1880, 2 ^e	105 à
Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{re}	130 à
Id. 1880, 2 ^e	110 à
Le Puy-N.-E. et environs 1880, 1 ^{re}	100 à
Id. 1880, 2 ^e	95 à
La Vienne, 1880.	90 à
ROUGES (2 hect. 20).	
Soulay et environs, 1880	— à
Id. 1880	— à
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité — à
Id. 1880.	2 ^e id. — à
Id. 1880.	3 ^e id. — à
Id. 1880.	— id. — à
Varrains, 1880.	1 ^{re} — 150 à
Varrains, 1880.	2 ^e — 140 à
Bourguell, 1880.	1 ^{re} qualité 160 à
Id. 1880.	2 ^e id. 160 à
Id. 1880.	3 ^e id. — à
Id. 1880.	— id. — à
Restigné 1880.	— id. 150 à
Id. 1880.	— id. — à
Chinon, 1880.	1 ^{re} id. 150 à
Id. 1880.	2 ^e id. 140 à
Id. 1880.	3 ^e id. — à
Id. 1880.	— id. — à

PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIERE

De BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à

Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalessière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalessière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalessière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalessière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et

prompte assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuraison prompte et facile, et surtout assainir et rejuvenir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — Dedé, professeur de chimie.

N° 68,580. — M. Perrin de la Hitoles, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalessière.

Cure N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Épuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESSIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^e, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.				
8 — 15 —					
11 — 25 —		7 — 40 soir.		11 h. 55 matin.	
1 — 17 soir.		4 — 51 —			
4 — 55 —					
7 — 50 —		11 — 48 —		9 — 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.				
8 — 35 —	3 — 17 soir.			9 h. 52 matin.	
12 — 15 soir.	3 — 50 —			6 — 30 soir.	
6 — 45 —	10 — 47 —			11 — 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 40			Crédit Foncier colonial	440			C. gén. Transatlantique	598 75		8 75
4 % amortissable	87 40			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340			Canal de Suez	1278 75		25 0
1/2 %	114			Obligations foncières 1877	358		1	Société autrichienne	607 50		2 50
5 %	119		25	Obligations communales 1879	469		1				
Obligations du Trésor	522 1/2			Oblig. foncières 1879 3 %	463		2	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	520			Soc. de Crédit ind. et comm.	740		5	Est	393 35		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	529			Crédit mobilier	655		5	Midi	392		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503		50	Crédit Foncier d'Autriche	800		2 50	Nord	397		
— 1865, 4 %	523		25	Est	755		10	Orléans	396		
— 1869, 3 %	400 75		25	Paris-Lyon-Méditerranée	1475		5	Ouest	392 50		
— 1871, 3 %	398		5	Midi	1080		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	392 50		
— 1875, 4 %	512		50	Nord	1670			Paris (Grande-Ceinture)	388		
— 1876, 4 %	515		2	Orléans	1243 75			Paris-Bourbonnais	394		
Banque de France	3780		70	Ouest	813 75		25	Canal de Suez	575		
Comptoir d'escompte	980		5	Compagnie parisienne du Gaz	1355		2 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 39 —	soir, omnibus.
7 — 15 —	soir, omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 décembre 1880, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE et par le ministère de M^e LE BLAYE et M^e LAUMONIER,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 4,

Composée de cinq pièces, mansardes, écurie, remise, jardin et servitudes.

Mise à prix : 3,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits notaires. (738)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS

HORS D'USAGE

Provenant, tant de l'École de cavalerie que des services du génie et de l'artillerie.

Le jeudi 9 décembre 1880, à une heure de l'après-midi, dans la cour de l'arçonnerie et dans celle des bureaux du génie, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, à la vente aux enchères publiques des objets ci-après :

Quatre-vingt-neuf paires de bottes à l'écuycère, 309 dolmans, tuniques, vestes et vareuses en drap ou toile, 480 képis, casquettes et calottes, 760 grammes galons d'argent, 3 kilogrammes 482 galons de laine, 100 brides complètes, 81 selles, 59 kilogrammes clous de cheval, 2,826 arceaux et bandes pour arçons, 155 kilogrammes de cuirs, 280 kilogrammes de fers, garnitures de croisées, rideaux, tapis, housses, fanions, filets, outils divers, ferrailles, 70 planches de châlis en fer, 9 planches de châlis en bois, vieux papiers, un arbre sur pied, 30 mètres cubes de bois de démolition, 190 kilogrammes de fer, 120 kilogrammes de tôle, 1,250 kilogrammes de fonte, 4 kilogrammes de cuivre rouge, et autres objets hors de service, de diverses provenances, etc., etc.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Saumur, le 20 novembre 1880. Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (739)

A VENDRE

UNE JUMENT BAIE

S'adresser aux demoiselles PEPIN.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A CÉDER

A L'AMIABLE,

LA CLIENTÈLE ET L'OUTILLAGE

D'UN ATELIER

de

MARÉCHAL-FORGERON

Situé à Doué, rue de Cholet.

S'adresser, pour traiter, à M. MASSON, géomètre à Doué, et audit notaire. (707)

A VENDRE

UN BON CHIEN COURANT

Agé de trois ans.

S'adresser au bureau du journal.

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)



Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

A CÉDER DE SUITE

FOUR CAUSE DE DÉCÈS,

TRES-BON MAGASIN DE ROUENNERIE

MERCERIE, ÉPICERIE

Situé à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), place de l'Église.

Grandes facilités de paiement.

S'adresser à M. Vincent JOULAIN, à Chouzé-sur-Loire. (694)

AVIS.

Obligations hypothécaires de 300 francs au porteur, rapportant 5 0/0 net d'impôt, valeur de toute sécurité.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur. (670)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^e V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^e V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE LES MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

POMPES J. MORET & BROQUET

USINE & BUREAUX : 121, Rue Oberkampf, PARIS

Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et puits. Seules appréciations en France et à l'étranger. Solidité et durée.

5 MÉDAILLES

PARIS 1878

Vendues à garantie

Envoi franco

du Prospectus



Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.